

Commune nouvelle de
MESNILS-SUR-ITON
02.32.34.50.37



ARRETE PORTANT AUTORISATION DES OUVERTURES DOMINICALES – ANNEE 2024

Le Maire de la Commune de Mesnils-sur-Iton,

Vu l'article 257 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015,
Vu les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés,
Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,
Vu la demande formulée par courrier en date du 31 août 2023 de SARL DEKADIS (Carrefour Market)
Route de Verneuil Damville 27240 MESNILS-SUR-ITON,
Vu l'avis favorable du conseil municipal en date du 21 septembre 2023

ARRETE

Article 1 :

Pour l'année 2024, 5 ouvertures dominicales pour le commerce SARL DEKADIS (Carrefour Market)
Route de Verneuil Damville 27240 MESNILS-SUR-ITON sont autorisées sur la commune.

Les ouvertures sont autorisées les dimanches suivants :

- Dimanche 19 mai 2024.
- Dimanche 8 décembre 2024
- Dimanche 15 décembre 2024
- Dimanche 22 décembre 2024
- Dimanche 29 décembre 2024

Article 2 :

Les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile.

Article 3 : seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur peuvent travailler ces dimanches.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20230926-2023-09-06-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023

Notification : 02/10/2023



Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen ; 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Préfet de l'Eure,

Monsieur LIEDTS Matthieu, SARL DEKADIS Carrefour Market

Monsieur Fabien GUICHARD, DGS de la commune de Mesnils-sur-Iton,

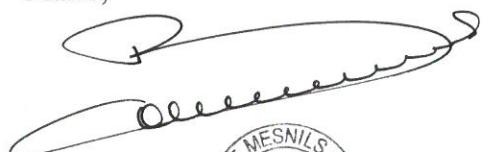
Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure,

Monsieur le Directeur des services d'incendie et de secours de l'Eure,

Fait à Mesnils-sur-Iton, le 26 septembre 2023

Colette BONNARD,

Maire,




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20230926-2023-09-06-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023

Notification : 02/10/2023

